

BOUÉE

INFOS | n° 221



Magazine d'informations municipales
Septembre 2019



C'est la rentrée !

- Matinée des associations > 07/09
- Feu d'artifice «Concert rock» > 14/09

Sommaire

- Infos Municipales > page 2 - 4
- Culture > page 5
- Sortir > page 6
- Enfance > page 6-7
- Environnement > page 7
- Associations > page 8
- Social > page 8

Bulletin municipal n° 221

Mairie de Bouée - 2 route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr - Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

Jean-Paul NICOLAS

Rédaction :

Alain MONNIE, Marie Odile VANNERAUD,

Fatima EL HIMEUR, les services Enfance,

la bibliothèque et les associations

Maquette : Fatima EL HIMEUR

Infographie - Impression : Kalydéa

Crédit photo : Mairie

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr

Avant le 09/10/2019

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Remaniement cadastral partiel de la commune de BOUÉE

Les opérations de remaniement du cadastre étant sur le point d'être terminées dans votre commune, les résultats vont être communiqués aux propriétaires en vue d'une mise au point définitive.

A cet effet, chaque propriétaire concerné par ces opérations recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieudit, contenance, nature de culture) des parcelles réputées lui appartenir et disposera d'un délai de 30 jours pour formuler ses observations.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie du 12/09/2019 au 12/10/2019 (inclus), aux heures d'ouverture de la mairie. En outre, le géomètre se tiendra à votre disposition pour fournir toutes indications utiles et recevoir vos observations verbales ou écrites du 07/10/2019 au 12/11/2019.

Cette réception aura lieu tous les jours de 9h30 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 16h30 (y compris les jours non ouvrables suivants: 12/10/2019 de 9h30 à 12h00).

Compte rendu du conseil municipal

> Séance du 13 mai 2019 <

1) Projet d'implantation d'un relais Orange

Monsieur le Maire rappelle l'envoi par mail aux élus du dossier de projet d'implantation d'une antenne « relais Orange » à proximité de la voie ferrée en sortie de bourg, côté malville.

Cette antenne doit être installée sur un terrain privé, nous n'avons pas à délibérer.

2) Clôture du budget Assainissement : Intégration et transfert des comptes

Compte tenu du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes Estuaire et Sillon au 1^{er} janvier 2019, il faut, dans un premier temps, clôturer le budget annexe assainissement au 31 décembre 2018, et transférer ensuite les résultats de clôture de chaque section respective au budget principal de la commune, réintégrer ensuite l'actif et le passif du budget dans le budget principal de la commune.

Ensuite, ces résultats seront transférés à la communauté de communes.

Ainsi les écritures comptables sont :

Section d'exploitation : crédit au compte 002 : 6516,84€

Section d'Investissement : crédit au compte 001 : 67596,43€

3) Modification montant subvention à l'école Sainte Thérèse

Il est rappelé que dans la délibération initialement prise le montant alloué à l'école Sainte Thérèse était de 39 525€ mais pour 60 enfants. Or actuellement il n'y a que 54 enfants de la commune scolarisés à l'école Sainte Thérèse. Doit-on proratiser ? ce qui ramènerait le montant alloué à 35572,50€ ! Les élus décident de proratiser ce montant.

4) Devis

Le service technique a émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un nouveau tracteur tondeuse qui puisse faire du mulching. Des devis ont été demandés en conséquence. L'ancien tracteur tondeuse pourrait être gardé pour les coupes avec ramassage (en octobre, pour les feuilles, par exemple). Les élus acceptent l'idée de garder l'ancien tracteur tondeuse et valident la proposition de l'entreprise Redureau pour un montant TTC de 5230€.

Suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2018, le Département nous a adressé une réponse favorable. Ce dossier concernait la mise en place de trottoirs route de la Violière ainsi que d'un miroir en sortie du lotissement « la lande du Bourg ». Le devis peut maintenant être validé, pour un montant de 12895,46€.

Une demande de la responsable « restauration scolaire » pour l'installation d'un portail le long de la RD 90 pour sécuriser le restaurant scolaire. L'entreprise Atlantic volets roulants a réalisé un devis d'un montant de 1926,77€.

Monsieur le maire dit que l'on va se renseigner pour connaître exactement les normes de sécurité à mettre en place pour rester dans la légalité. Un devis pour clôturer complètement le bâtiment sera demandé.

5) ATSEM Ecole

Le 25 mars dernier, la directrice de l'école a adressé un mail à la mairie concernant les effectifs de maternelle pour la rentrée 2019-2020.

Il y aura (sans compter les arrivées en cours d'année)

- 10 PS, 12 MS, 10 GS, 7 CP, 5 CE1, 3 CE2, 14 CM1, 7 CM2

Elle envisage de faire une classe de PS/MS, une autre classe de GS/CP/CE1 et une classe de CE2/CM1/CM2.

Mettre ensemble des PS MS GS ensemble ferait un groupe de 32 enfants. Au vu des enfants de cette année il lui semble difficile de fonctionner sans ATSEM pour le groupe des GS/CP/CE1 (22), tout au moins le matin, soit 14H qui correspond à 10698,72€ environ.

Les élus décident d'accepter sa requête.

6) Opposition transfert compétence « eau potable »

Suite au débat lors du bureau communautaire du 19 mars dernier concernant le possible transfert de la compétence « eau potable » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020, les élus ont proposé que les communes s'opposent à ce transfert et le reportent au 1^{er} janvier 2026. Monsieur le Maire explique que le service rendu par Atlantic 'Eau actuellement est satisfaisant et qu'il n'y a pas d'urgence à transférer cette compétence. Les élus décident donc de suivre cet avis.

> Séance du 24 juin 2019 <

Fixation du nombre de sièges à la Communauté de communes

Il s'agit de fixer les modalités de la composition du conseil communautaire lors du renouvellement général des conseils municipaux. Selon la procédure de droit commun, le Préfet fixera au plus tard, le 31 octobre 2019 à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire, Les membres du conseil communautaire nous engageant à valider la répartition de droit commun. Les élus acceptent et valident.

1) Compte-rendu du conseil d'école du 06 juin

Madame RENOUS lit le compte-rendu du conseil d'école.

7) Infos PLU

Suite à la prescription de la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme, en vue de l'ouverture à l'urbanisation du secteur classé actuellement en zone 2AU, la communauté de communes nous demande nos observations sur ce projet au plus tard le 26 juillet, avant mis à disposition du public. Pas de modification à apporter ni de questionnement.

8) Questions diverses

- **Infos pour transfert des bâtiments du périscolaire à la Communauté de Communes :** Monsieur le Maire explique que la décision de transférer ou non les bâtiments du périscolaire à la communauté de communes sera certainement prise lors de la prochaine CLECT, fin mai.

- **Courrier conjoint avec mairie de Lavau pour sécurité RD90 dans le cadre de la liaison cyclable entre Couëron et Saint-Nazaire** – A titre expérimental, une demande est faite au Département, pour créer une chaussée centrale banalisée sur la portion : « fin de bourg de Bouée jusqu'au bourg de Lavau sur Loire. 12 élus valident ce choix contre 1 élu qui s'y oppose.

- **Suivi de la sécurisation des passages à niveau en Pays de la Loire (PN Croisac).** La Préfecture souhaite sensibiliser les communes sur l'obligation de réaliser un diagnostic des passages à niveau du territoire. Sur la commune, le passage à niveau de Croisac est jugé « sensible ». Deux élus pourraient réaliser ce suivi de la sécurisation. Messieurs PI-NEAU et LEBORGNE se portent volontaires pour réaliser ce diagnostic. Le dossier leur sera envoyé par mail.

- **Fin des mises à jour des cadastres par la DRFIP :** Monsieur le Maire explique qu'un courrier des agents du service « cadastre » de la DRFIP est parvenu en mairie. Ils demandent le soutien des communes rurales au vu de la fin programmée des mises à jour du cadastre voulue par les services de l'Etat. Les élus décident de s'opposer au retrait des services de l'Etat en ce qui concerne le cadastre.

- **Commission « voirie » :** suite au dernier conseil municipal, la commission « voirie » s'est réunie pour juger de l'opportunité d'incorporer dans le domaine communal le chemin qui dessert la voirie du « châtelier ». Après s'être rendu sur place, les élus décident d'adresser un courrier à pour refuser d'incorporer la voirie dans le domaine communal.

- **Commission « culture » :** Il est demandé aux élus la possibilité de reconduire la dépense du feu d'artifice pour cette année. Les élus acceptent.

2) Groupement de commandes

Il s'agit d'organiser un groupement de commandes avec les communes de Saint Etienne de Montluc, Cordemais, Le Temple de Bretagne, Campbon, La Chapelle Launay pour la vérification et la maintenance :

- des systèmes de sécurité incendie

- des équipements de cuisine et frigorifique

- de l'ascenseur

- et de l'entretien des toitures terrasses, chéneaux et gouttières des bâtiments.

Les élus acceptent d'adhérer à ce groupement de commandes et de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du projet.

3) SYDELA

Suite à la fusion des communautés de communes il faut procéder à des ajustements pour assurer une meilleure représentativité au sein du Co mité syndical du Sydela et de modifier le périmètre du Sydela suite au retrait d'une commune et à l'intégration d'une autre. Les élus approuvent ces différents changements au sein du Sydela.

4) Redevance GRTGaz

Nous avons la possibilité de récupérer une redevance auprès de « GRT gaz » pour l'occupation du domaine public. En effet, nous bénéficions d'une redevance d'occupation du domaine public pour les pylônes électriques mais nous pouvons également bénéficier d'une redevance pour la canalisation de GRTGaz avec une antériorité de 2007 à aujourd'hui qui s'élève à 1666.61€. Les élus acceptent.

5) Avenants aux travaux de l'école

Il y a des avenants à valider pour les travaux de l'école. Un avenant négatif de 5800,50€ pour l'entreprise GOURRAUD, une moins-value qui s'explique par le fait que les plans ont été légèrement modifiés pour permettre un passage de 3 mètres entre l'école et la salle polyvalente, ce qui a réduit la surface des fondations. Une plus-value de 2807,96€ pour l'entreprise MCO. Les élus valident ces avenants.

6) Devis travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de sécurité « route de la violette » pour lesquels un devis de 10746,22€ a été validé avec l'entreprise CHARIER et une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2018 a été déposée. L'entreprise s'est rendue compte qu'il n'est pas prévu de branchement des eaux usées sous le futur trottoir. Un devis vient d'arriver en mairie d'un montant de 6516€ TTC. Le devis est validé. Un devis d'un montant de 1583€ HT est également fait pour compléter les bordures déjà prévues à la basse Violette. Ce n'est pas une obligation sur le plan technique mais esthétiquement il y aurait une continuité. Les élus refusent à l'unanimité de valider ce devis.

7) Atlantic'eau :

Atlantic'eau est un syndicat mixte fermé exerçant les compétences de transport et distribution d'eau potable. Atlantic'eau a été sollicité de façon à pouvoir prendre en charge le transfert de la totalité de la compétence eau potable, ce que son statut ne permet pas actuellement. Atlantic'eau propose de transformer son statut de syndicat mixte fermé, en syndicat mixte à la carte lui permettant d'exercer la compétence production eau, à compter du 31/12/19. Il convient d'approuver ce projet de modification de statuts pour permettre sa mise en œuvre. Les élus décident de valider la modification des statuts tels que présentés.

8) Déplacement des modulaires au BAE

Monsieur le Maire explique que la CLECT travaille toujours sur le transfert des bâtiments à la communauté de communes. Ce n'est pas encore effectif. En l'état il n'est donc pas facile de se projeter sur une telle démarche si la Communauté de communes est à terme en charge des bâtiments.

les élus, à l'unanimité, refusent de s'engager dès maintenant sans plus de précision de la part de la communauté de communes. Ils demandent également de se tourner vers des sociétés qui seraient potentiellement intéressées pour les racheter.

10) Demande de dérogation cantine/péri

Une famille de Bouée souhaite inscrire leur enfant (qui aura 3 ans le 19 mars 2020) en janvier à l'accueil périscolaire du matin et du soir, à la cantine, à l'Alsh du mercredi. La commission « scolaire » a refusé cette demande. Les membres du conseil municipal décident de suivre l'avis de la commission.

11) Poste d'Atsem

Il s'agissait de réfléchir sur les possibilités de recrutement de l'ATSEM pour la rentrée prochaine. La commission scolaire réunie le 19 juin, a choisi de promouvoir un agent en interne. Les élus acceptent de promouvoir M^{me} DEMAY en interne.

12) Devenir d'un agent en CDD

Le contrat de M^{me} MERRIEN arrive à échéance le 31 août. Celle-ci fait partie du personnel de la commune depuis 2016. Compte tenu de la pérennité de ce poste, la commune peut la stagiairiser. Les élus acceptent..

13) Signalisation « route du Carriaud »

Monsieur le Maire explique que les services du Département nous ont contactés pour mettre en place la signalisation « route du Carriaud » telle que validée lors du projet d'aménagement de la voirie de la Pennais IV : modification du plan de circulation en créant un sens interdit en sortie sur la RD93. Les élus débattent du sujet et valident cette modification de circulation.

14) Questions diverses

- **Infos du président du Conseil départemental qui a souhaité maintenir la vitesse à 80 kms/h** sur les routes du département
Après examen de la modification n° 3 de notre PLU, la Mission régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire a émis un avis favorable, qui vaut notification.
- **L'Etat élabore des secteurs d'information sur les sols (SIS)** sur les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et des mesures de gestion en cas de changement d'usage pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Il n'existe pas de tel site sur la commune de Bouée. Un retour aux services de l'Etat sera fait en ce sens.
- **La société Harmonie Habitat a transféré à la commune de BOUEE** toute la voirie située Impasse du Verger. L'entretien de celle-ci revient à la commune.
- **Prêt de grilles de présentation** : les élus refusent de prêter les grilles aux particuliers.
- **Demande de la part d'un collectif de parents et d'assistantes maternelles** pour l'installation de jeux pour enfants : Des devis pour une balançoire, un toboggan et un tourniquet seront demandés.

Culture

Concert rock et feu d'artifice

Bouée-samedi 14 septembre 2019 :

Concert en plein air le samedi 14 septembre, avec le groupe Jumble en première partie, suivi des Side One.

Ces jeunes talents, originaires de la région, ont à leur actif de belles prestations et ambitionnent de devenir professionnels. Leur succès grandissant donne du crédit à leur projet. Des disques sont déjà sortis pour le groupe **Jumble**, le premier des **Side One** est imminent. Les **side one** (photo) avec Vincent Allix (guitares), Riwan Mirabet (batterie) et Yann Sperduto (bassiste) ne se cantonnent pas à un style de musique particulier ; leur inspiration se veut éclectique, du Stoner au Celtic en passant par le Rockabilly ; toujours avec une forte énergie et une simplicité assumée. Ils se sont déjà produits sur des scènes mythiques telles que les Ferrailleurs à Nantes et le Bataclan à Paris.

Le groupe **Jumble** avec Simon Besse (bassiste), Manuel Lem (guitares), Thomas Rebière (batterie) offre un pop rock à mélodies, rythmé et original. La soirée sera clôturée par un feu d'artifice, tiré à 22h 30, sur le site habituel mis aimablement à disposition de la commune depuis plusieurs années, route du Syl. Le comité des fêtes s'est associé et contribue à la réussite de la soirée, notamment par son aide et le prêt de matériel. Le feu sera tiré par des artificiers de l'entreprise Jacques Couturier, spécialiste en création de feux d'artifice.

La soirée est organisée par la municipalité avec le concours de l'Olympique pétanque de Bouée.



Bibliothèque de Bouée

Réseau des Médiathèques Estuaire et Sillon

Programme des animations - gratuites

- **Bébés Bouquineurs** : les MARDIS 10 septembre et 8 novembre de 9h45 à 10h45. Sur réservation auprès de la bibliothèque. Eveil aux livres et aux comptines pour les tout-petits (0-3 ans) accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles.
- **Les Rencontres E-Mediat'** : du 7 au 27 octobre. Des RDV numériques dans les 11 bibliothèques du réseau : atelier de création, immersion dans la réalité virtuelle, jeux vidéo sur console et sur plateau, escape game, jeu-spectacle interactif, exposition rétro gaming, rencontre professionnelle sur le métier de Youtubeur. Des RDV pour la jeunesse et les adultes.

Programme à Bouée :

- Mercredi 9 : Croquons l'album spécial livres numériques. Projection sur écran et histoires interactives. 15h30 à 16h30. 3/6 ans. Sur inscription.
- Samedi 12 octobre : atelier vidéo en technique Stop Motion. Conception d'une vidéo. A la fin de l'atelier projection des films. 10h30 à 12h30. De 4 à 8 ans. Jauge maximale de 8 participants. Sur inscription.
- Samedi 19 octobre : Réalité Virtuelle. 10h30 à 12h30. Une immersion dans des mondes parallèles ! Plongez dans les grands fonds océaniques, survolez terres et mers, etc. frisson garanti. A partir de 10 ans.
- Mercredi 23 octobre : jeu vidéo sur la console PS4. De 15h à 18h. Venez jouer seul ou entre ami. Choix des jeux en fonction des participants. A partir de 6 ans. Sur inscription.

Retrouvez le programme complet dans vos bibliothèques ou sur : www.mediatheques.estuaire-sillon.fr

Pour rappel, la 3^e édition du Prix des lecteurs **Au Fil des Pages** (adultes à partir de 16 ans) se poursuit pendant l'été jusqu'en novembre. Lecture + d'infos sur le site : www.mediatheques.estuaire-sillon.fr



Rohars 2019

Rohars en fête le dimanche 8 septembre, à partir de midi le Comité des fêtes de Bouée renouvelle sa fête intitulée Rohars fête son porc. Un repas près de la chapelle de Rohars, au milieu des prairies de Loire.

Le cochon est grillé près de la chapelle de Rohars dans le cadre exceptionnel des marais de bord de Loire.

Le repas complet : kir, entrée, cochon grillé, fromage, dessert est agrémenté de chants de marins. Cette année ce sont les Gabiers du Canut qui animeront la journée.

Il est constitué de 5 chanteurs accompagnés par 2 musiciens, l'un à la guitare et à l'harmonica et le second à l'accordéon diatonique.

Son répertoire est basé sur des chants traditionnels dont certains se prêtent à la danse

Renseignements :

bouecomite@laposte.net

ou cdfbouee.com



DIM 8 SEPT BOUÉE *le midi*

ROHARS FÊTE SON PORC

COCHON GRILLÉ

Chants de marins

avec le groupe **LES GABIER DU CANUT**

Repas complet 20€ (apéro, entrée, cochon, fromage, dessert)
Menu enfant 10€ (<10 ans)

Sur réservation
Relais de Bouée à partir du 26 août
ou
06 68 31 73 19 - 06 81 13 26 57
jusqu'au 6 septembre

Exposition

Les Amis de la chapelle de Rohars organisent les 21 et 22 septembre 2019 une exposition sur les Poissons de l'estuaire de la Loire. Entrée gratuite

En collaboration avec le GIP Loire Estuaire qui fournira des supports dont certains spécialement en direction des scolaires.

Seront installés dans la chapelle de Rohars des aquariums de très grandes dimensions qui accueilleront des poissons prélevés dans la Loire par **Mickaël Vallée** (photo), pêcheur professionnel. Le patron pêcheur navigue entre civelles, anguilles... et touristes

Bien connu à Bouée, Mickaël Vallée est depuis toujours un pêcheur. Originaire de La Turballe, il a pêché le bar, mais ce qu'il aime surtout, c'est la

pêche de la civelle et de l'anguille dans l'estuaire de Loire.

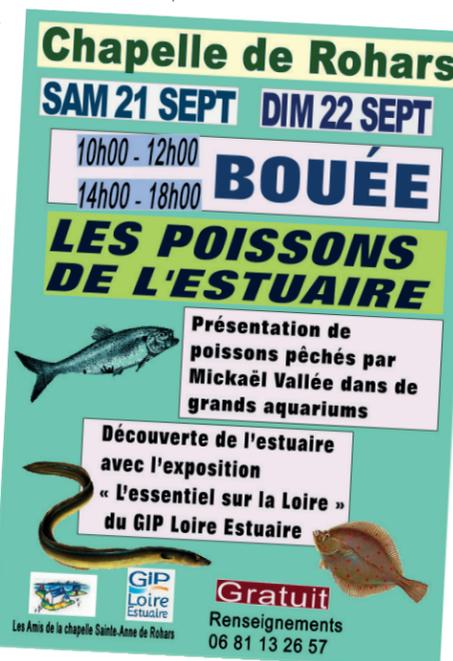
Pour cela, il a déménagé et s'est installé à Savenay. Il y a

« deux ou trois ans », l'idée lui vient de proposer des balades sur le fleuve. « La beauté et les richesses de l'estuaire, nous, pêcheurs, finissons par les oublier à force de les voir. Mais j'étais persuadé qu'il y avait quelque chose à faire. »

Le tourisme ne fait pas oublier à Mickaël Vallée sa passion pour la pêche. « Les touristes, c'est l'été et principalement les week-ends. Mais je reste avant tout pêcheur. »

Et l'anguille à l'état d'alevin reste son cheval de bataille.

« Nous sommes associés à la défense de la civelle. Nous respectons des quotas et une partie de nos prélèvements est transportée dans des zones où les larves ne peuvent pas accéder, mais où elles peuvent se développer, comme dans l'Erdre, pour faciliter leur renouvellement »

Chapelle de Rohars

SAM 21 SEPT DIM 22 SEPT

10h00 - 12h00
14h00 - 18h00 **BOUÉE**

LES POISSONS DE L'ESTUAIRE

Présentation de poissons pêchés par Mickaël Vallée dans de grands aquariums

Découverte de l'estuaire avec l'exposition « L'essentiel sur la Loire » du GIP Loire Estuaire

Gratuit
Renseignements 06 81 13 26 57

Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars

ALEOP - Rentrée 2019-2020

RAPPEL : pensez à inscrire votre ou vos enfant(s) au transport scolaire !

La date limite des inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2019/2020 initialement prévue jusqu'au 15 juillet est prolongée, sans pénalité de retard. Toutefois, ne tardez pas trop.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, nous vous invitons à vous rendre rapidement sur le site ALEOP :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>

Si vous vous inscrivez avant le 31 juillet, la carte de transport scolaire de votre ou vos enfant(s) vous sera adressée fin août 2019. Au-delà de cette date, la réception de la carte avant la rentrée scolaire ne sera pas garantie. Si vous avez déjà fait les démarches, ne tenez pas compte de ce message.

Ecole Les Courlis

L'épicerie d'art



Tous les élèves de l'école se sont rendus à une exposition organisée à l'épicerie d'art de Bouée.

Chaque classe a pu observer des mosaïques, des dessins au fusain, des modelages...

Chaque enfant a pu observer et questionner. C'était un moment très intéressant. Merci à M^{me} Ruiz pour son accueil et sa gentillesse.

Sortie au musée des Beaux arts et au jardin des plantes



Le vendredi 14 juin, la classe de CP-CE1-CE2 et la classe de CE2 CM1 CM2 se sont rendues à Nantes en sortie scolaire. Ils ont découvert le musée des Beaux Arts. Les classes étaient partagées en 2 : un groupe avec la guide et un groupe avec l'enseignante.

Puis, les deux classes ont piqué niqué au jardin des plantes. Ensuite, les élèves ont réalisé une enquête dans le jardin des plantes à l'aide des parents.

Les maternelles ont pu se rendre au museum d'Histoire naturelle afin de terminer leur travail autour des animaux

Les Courts-métrages,

Les élèves ont pu se rendre à la salle des fêtes afin de visionner des courts-métrages autour des animaux étranges. En effet, les bibliothécaires ont organisé ce moment afin de clôturer le travail de l'année autour des animaux fantastiques.

C'était super ! Merci aux bibliothécaires !

La fête de l'école

Ce vendredi 28 juin a eu lieu la fête de l'école. Les élèves ont présenté différents chants et danses dans la salle. Puis dans les classes étaient exposés les travaux de l'année, ainsi que les films réalisés en stop motion. Comme tous les ans, l'amicale tenait de nombreux stands.

Merci à tous pour votre participation.

Rongeurs Aquatiques Envahissants

Depuis 40 ans déjà, POLLENIZ organise, synchronise et anime des actions de luttes collectives et de surveillance contre le Ragondin et le Rat musqué. Ces deux espèces de rongeurs se sont totalement acclimatées au paysage ligérien et au climat océanique. Les niveaux de populations sont très élevés. La stratégie de lutte basée sur le piégeage, avec une forte animation du réseau de piégeurs, permet d'afficher un bilan annuel de captures dépassant 300 000 individus. Cette stratégie est fortement soutenue par les collectivités territoriales.

Une lutte collective intensive se déroulera à Bouée du 04 au 25 septembre 2019

A noter

Il est formellement interdit par la loi de se servir d'eau sur les bouches à incendie, cela est passible d'amende. Il faut savoir que la bouche à incendie n'a pas de clapet anti-retour et donc comporte un risque de contamination.

Économisons l'eau en période de sécheresse

Le temps sec et chaud des dernières semaines a fait chuter les débits des cours d'eau du département de Loire-Atlantique. Cette situation a conduit le Préfet de Loire-Atlantique à prendre des mesures de limitation et d'interdiction des prélèvements dans les cours d'eau sur une majeure partie du territoire.

Atlantic'eau, service public de l'eau potable en Loire-Atlantique, invite les usagers à être vigilants sur leur consommation d'eau potable.

Utilisons l'eau de manière raisonnable :

Privilégions notre consommation pour nos besoins essentiels : boisson, toilette, lavage du linge et de la vaisselle...

Reportons toute action utilisant de l'eau qui n'est pas indispensable.

Adoptons les bons gestes au quotidien :

A la maison, réduisons le débit sans négliger le confort :

- Exploitions nos appareils ménagers en mode éco
- Ne prélevons pas nos assiettes et plats avant de les mettre dans le lave-vaisselle
- Privilégions la douche plutôt que le bain
- Dans la douche ou au lavabo, coupons l'eau pendant le savonnage

Au jardin, soyons malins

- N'utilisons pas l'eau potable pour l'arrosage. Récupérons l'eau de pluie ou l'eau de cuisson, une fois refroidie, pour arroser les plantes. Utilisons l'eau ainsi récupérée pour arroser en soirée ou en début de matinée en privilégiant le goutte-à-goutte ou l'arrosoir pour cibler les racines
- Pensons à constituer un paillis au pied des plantes pour préserver l'humidité du sol (en utilisant l'herbe récupérée suite à la tonte de la pelouse par exemple)

Pour connaître les consignes de restriction de l'usage de l'eau, veuillez-vous renseigner auprès de la préfecture.

Sécurité dans les transports scolaires

La Région s'adapte aux demandes des territoires et modifie son règlement des transports scolaires

En tant qu'autorité organisatrice des transports scolaires, la Région a mis en place un nouveau règlement effectif à la prochaine rentrée sur les cinq départements. Il établit notamment des règles de sécurité concernant la montée et la descente des cars Aléop. Ainsi, le règlement indique que les enfants inscrits jusqu'au niveau du CE2 doivent être accompagnés à l'arrêt de car par un adulte ou une personne d'au moins 11 ans. Cette règle nouvelle pour de nombreuses familles ligériennes pose des contraintes d'organisation importantes à certaines d'entre elles.

Après avoir rencontré plusieurs élus locaux, des autorités organisatrices de second rang (AO2) ainsi que des parents d'élèves, la Région a accédé aux demandes des familles d'avoir recours à des dérogations pour les élèves scolarisés au niveau du CE1 et du CE2. Les familles concernées peuvent ainsi envoyer un courrier à la Région pour bénéficier de cette dérogation et ainsi permettre à leurs enfants de se rendre seuls à leur point d'arrêt.

Roch Brancour,

Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des transports

Associations

Bouée travaux manuels

Sera présente à la rencontre des associations qui aura lieu le samedi 07/09 à la salle polyvalente de 9h à 12h.

De nombreuses activités seront proposées à ses adhérents.

Travaux d'aiguilles, Dentelle, Cartonnage, Encadrement, 3D, Rotin, Sable coloré, Peinture sur Soie, Art floral, Couture, Kirigami, Emaux.

Toutes ces Activités sont proposés l'après-midi ou en soirée, au rythme d'une à deux fois par mois.

Des pré-inscriptions ont déjà été faites lors de l'assemblée Générale et restent toujours possibles.

L'adhésion est de 38 €, 20 € pour les moins de 16 ans, 5 € pour un atelier occasionnel.

Pour tous renseignements : 06.32.29.76.95 (Gicquel Martine).

Nouveau bureau avec Martine Gicquel, la nouvelle présidente au centre :



Social

MSA - Mutuelle Sociale Agricole

Dès 60 ans, adoptez les bons réflexes avec les Ateliers Vitalité

D'après une récente étude, 6 Français sur 10 se disent inquiets par le vieillissement mais près de 70% d'entre eux ne l'anticipent pas (Ifop-Synerpa 2017).

Il est pourtant possible d'agir dans plusieurs domaines pour préserver son capital santé, et mieux appréhender les changements liés à l'avancée en âge.

Dans le cadre de ses actions de prévention, la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique – Vendée met en place un cycle de 6 ateliers Vitalité sur la commune de Bouée en partenariat avec le CLIC Au Fil de l'Age.

A travers des thèmes comme la place des seniors dans la société, la nutrition, le bien-être ou le logement, ces ateliers nous invitent à questionner nos représentations et à identifier les points clés à prendre en compte pour préparer son vieillissement afin de rester acteur de son bien-être et de sa santé.

En pratique :

Une réunion de présentation des ateliers, gratuite et ouverte à tous, est prévue le jeudi 19 septembre 2019 à 10h00

Salle des Fêtes, 2 Route de la Loire, BOUÉE

Les inscriptions aux ateliers se feront à l'issue de la réunion.

Toute personne à partir de 60 ans, peut s'inscrire quel que soit son régime de sécurité sociale.

Le cycle d'ateliers débutera le jeudi 10 octobre 2019 à Bouée.

Tarif : 20 euros pour l'ensemble du cycle.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Pôle Prévention MSA : 02 40 41 30 83.

Matinée des associations

Le rendez-vous annuel avec les associations de la commune se tiendra **le samedi 7 septembre 2019 à la salle polyvalente de 9h00 à 12h00.**

Comme chaque année, le forum des associations est organisé afin de permettre à tous de connaître les différentes activités proposées sur la commune.

CONCOURS DE PETANQUE

PARKING SALLE POLYVALENTE
BOUÉE

SAMEDI 5 OCTOBRE

Inscriptions à partir de 13H30
jet du but 14h
1 lot à chaque participant

10 € la doublette

Illustration of a petanque ball and a hand throwing a ball.

NOUVEAU DANSE

Choré'Elles BOUÉE

L'association Choré'Elles ouvre une nouvelle session de danse pour les jeunes de 11 à 16 ans. Lors de nos cours, nous effectuons diverses chorégraphies sur différents styles de musique. Nous vous attendons quel que soit votre niveau, débutant ou confirmé. Venez découvrir notre univers à la **salle des fêtes de Bouée** :

Cours les mercredis de 14h à 15h

N'hésitez pas à me contacter au 06.74.60.01.21 ou par mail choredelles@gmail.com